

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

Compte rendu de la séance du 27 novembre 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance ordinaire, le mercredi 27 novembre 2019 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard PARAISSOT, Maire, suite à la convocation en date du mercredi 20 novembre 2019.

Présents : Gérard PARAISSOT, Gérard ROGER, Eric DUFESTEL, Vincent DELECUSE, Laure DELIGNY, Claude ECKHOUT, Audrey DELMOTTE, François HEDOUIN, Véronique LEGUAY

Représentés : Vanessa FREROT

Absents : Marcel CARPENTIER, excusé, Sylvie DUFOSSE, Jean-Claude BARBIER et Bruno SUEUR.

Secrétaire de la séance : François HEDOUIN

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- autorisation d'engagement de dépenses à l'article 6232
- frais dûs par l'association TEAM BM'IST et Compagnie des Hauts de France à l'occasion du rassemblement autos des 14 et 15 septembre 2019

1) Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2019

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2019.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Travaux rue de Gamaches - inscriptions budgétaires (DE201939)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, n'ayant pas été inscrits pour les travaux rue de Gamaches, il est nécessaire de voter les crédits nécessaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	50459.00	
6188	Autres frais divers	-50459.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 102	Installat°, matériel et outillage techni	308867.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		50459.00
1321 - 102	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		28204.00
1328 - 102	Autres subventions d'équip. non transf.		28204.00
1641 - 102	Emprunts en euros		202000.00
TOTAL :		308867.00	308867.00
TOTAL :		308867.00	308867.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3) Logement de Bienfay - reprise du volume de gaz par les locataires (DE201940)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'arrivée de Monsieur Hervé TAVERNIER et de Madame Sylvie KREIFA au logement communal sis 5, rue de la Place à Bienfay Commune de MOYENNEVILLE à la date du 1er novembre 2019, le relevé a été effectué sur la réserve de gaz.

Ce relevé indiquait un remplissage à 24 % représentant 587,20 litres pour un montant de 583,42 € TTC (suivant la dernière facture de la Société VITOGAZ).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- d'encaisser la somme de 583,42 € correspondant au volume de gaz dans la réserve au 01/11/2019.

4) Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes (DE201941)

Suivant accord entre la Commune et le Comité des Fêtes concernant la gestion des barnums et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser au Comité des Fêtes une subvention exceptionnelle d'un montant de 345,49 € qui sera prélevé à l'article 6574 du Budget 2019.

5) Vente de l'ancienne chaudière (DE201942)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'ancienne chaudière gaz du secrétariat de Mairie n'est plus en fonction et il y a lieu de s'en séparer.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'offre de Monsieur Florent GODET qui s'élève à la somme de 500,00 €,
- dit que la vente de la chaudière sera portée en recettes au Budget 2019.

6) Rectificatif sur la délibération 201826 - indemnités de fonction (DE201943)

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la délibération n° 201826 portant sur les indemnités aux élus a fixé le montant des indemnités suivant un taux de l'indice brut 1015.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- dit que les indemnités de fonction au Maire et aux Adjointes sont calculées suivant l'indice brut terminal de la fonction publique, comme suit :

* indemnité de fonction de M. Gérard PARAISOT, Maire : 31 %

* indemnité de fonction de M. Marcel CARPENTIER, 1er Adjoint : 7 %

* indemnité de fonction de M. Gérard ROGER, 2ème Adjoint : 7 %

* indemnité de fonction de M. Eric DUFESTEL, 3ème Adjoint : 7 %

* indemnité de fonction de M. Vincent DELECUSE, 4ème Adjoint : 7 %

7) Déclaration du plan d'épandage à l'EARL Des Loups

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Responsable du Service Territorial Picardie Maritime nous a fait parvenir l'avis de non opposition à déclaration du plan d'épandage à l'EARL Des Loups sous le n° 80-2019-00221, épandage de matières de vidange sur le territoire des communes de MOYENNEVILLE, CAMBRON, MIANNAY et TOEUFLES. La copie de cet acte est déposée en Mairie et peut être consultée par toute personne intéressée. L'arrêté a été affiché en Mairie.

8) Horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie

Monsieur le Maire informe à l'assemblée qu'à compter 9 décembre prochain, les horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie seront les suivants :

lundi	16 heures à 19 heures
mardi	16 heures à 18 heures
mercredi	9 heures à 12 heures
jeudi	16 heures à 18 heures
vendredi	8 heures 30 à 12 heures

9) Dispositions concernant les chiens errants

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les difficultés rencontrées lors de capture de chiens errants pour leur transfert au Refuge de Oisemont et les risques encourus. Il est proposé que s'équiper d'un lasso, d'un lecteur de puce et d'une cage suivant les devis :

	Cabinet Vétérinaires Place Clémenceau	SCP Vétérinaires Place du Marché
lasso	308.20 € TTC	176.60 € TTC
lecteur de puce	144.30 € TTC	119.00 € TTC
cage pliante		191.30 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, de faire l'acquisition d'un lasso, d'un lecteur de puce et d'une cage pour un montant de 486,90 € TTC auprès de la SCP Vétérinaires Place du Marché.

10) Informations sur les illuminations

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la pose des illuminations de Noël a été faite le 26 novembre. La remise en état de celles-ci a nécessité beaucoup de travail. Des réflexions et des décisions seront à prendre ultérieurement.

11) Acquisition de terrain rue de Miannay (DE201944)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Madame Noëlla LEMAIRE vend une parcelle pour la construction d'une maison d'habitation sur un terrain situé rue de Miannay et que, sur ce terrain, un emplacement était réservé pour des ouvrages d'évacuation d'eaux pluviales ; or cet emplacement réservé a été supprimé lors de la modification du PLU en 2006.

Afin de préserver l'accès à cette zone, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal faire l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 210 m² pour un montant de 9.030,00 € (montant proposé par Mme LEMAIRE) plus les frais de notaire et les frais de bornage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte d'acquérir une bande de terrain d'environ 210 m² pour un montant de 9.030,00 €,
- accepte de prendre en charge les frais de notaires et les frais de bornage,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération,

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6188	Autres frais divers	-13000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	13000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2111	Terrains nus	13000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		13000.00
TOTAL :		13000.00	13000.00
TOTAL :		13000.00	13000.00

12) Autorisation d'engagement de dépenses à l'article 6232 (DE201945)

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses résultant des fêtes locales ou nationales, des réceptions diverses et cadeaux font l'objet d'une imputation à l'article 6232.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

* d'engager les dépenses suivantes à l'article 6232 :

- cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'événements familiaux (mariage, naissance, ...), d'événements liés à la carrière (mutation, fin de stage, médaille, départ à la retraite, fin de contrat, ...) ou d'autres événements importants,
- couronnes ou gerbes mortuaires offertes par le Conseil Municipal lorsqu'elles honorent une personne ayant oeuvré pour la commune.

Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) sera d'une valeur maximum de 1.000 € (mille euros).

* le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.

13) Frais dûs par l'association TEAM BM'IST et Compagnie des Hauts de France à l'occasion du rassemblement autos des 14 et 15 septembre 2019

A l'occasion du rassemblement autos des 14 et 15 septembre 2019, une demande de branchement électrique provisoire a été demandée par l'association et une consommation d'électricité a été relevée au stade. De plus, l'association a détérioré le grillage jouxtant les locaux de la CVV et a dû être remplacé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réclamer à l'association TEAM BM'IST et Compagnie des Hauts de France les dépenses engagées par la Commune, à savoir :

- facture EDF : 181,86 €
- consommation électricité au stade : 47,50 €
- grillage + agrafes : 261,25 €
- soit un total de 490,61 €

Un courrier sera adressé au Président.

14) Questions diverses

Monsieur le Maire précise que la distribution des colis des aînés aura lieu les 20 et 21 décembre.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Madame Aurélie CAROUGE envisage de faire une demande de servitude de passage pour des canaux d'irrigation sur des chemins communaux et d'A.F.R. Une convention pourrait être établie.

Madame DELIGNY rend compte du dernier conseil d'école. Concernant le règlement de la cantine, il est demandé de modifier l'article 19.7.

La Commune va se renseigner sur ce point.

Madame DELMOTTE questionne concernant la clôture de la Salle des Fêtes.

Le projet de clôture a été soumis à la Commission de Sécurité qui n'a pas donné d'avis favorable. Ce dossier doit être revu.

Monsieur ROGER expose le problème de tonte des espaces verts le long des voies communales et départementales. Il y aurait lieu se positionner sur les points à retenir.

Séance levée à 21 heures 30